Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0055-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0055

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept janvier à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 68 Procurations : 7

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BONNIEC Carole , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , M. MARTIN Xavier , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. RICHARD Alain (suppléant de M. PRAT Jean-Louis), M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUEGUINER Yannick , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SAUVEE Julie , M. SEUREAU Cédric , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. COCADIN Romuald, Mme BARBIER Françoise à M. MEHEUST Christian, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine à Mme PONTAILLER Catherine, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. ROBERT Eric à M. LE BIHAN Paul

Etaient absents excusés :
Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. DELISLE Hervé, M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, M. PARANTHOEN Henri, M. ROGARD Didier, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et du Grand Trieux : Accord de territoire 2026-2028

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0055-DE

Lannion-Trégor Communauté porte le programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien Côtiers. Ce programme d'action a pour objectif principal de restaurer et de maintenir le bon état des masses d'eau présentes sur le territoire du bassin versant. Il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de territoire pluriannuel de bassin versant signé par les partenaires financiers (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor) et les maîtres d'ouvrages associés.

Le précédent contrat territorial portait sur la période 2020-2025 et a permis des avancées significatives dans l'atteinte des objectifs fixés. Néanmoins, le bilan du précédent contrat a mis en évidence un certain nombre d'enjeux restant à satisfaire sur le territoire (nitrates, pesticides, continuité, bactériologie, algues vertes, hydromorphologie, biodiversité, ressource quantitative en eau...). De plus, le dernier état des lieux (2025) de l'Agence de l'eau Loire Bretagne montre que seulement deux masses d'eau sur huit sont en bon état écologique. Aussi, un projet de nouveau contrat territorial, appelé désormais accord de territoire, a été élaboré en 2025 avec la définition d'une stratégie d'intervention, d'une feuille de route et d'un programme d'action qui constituent les fondements de ce nouveau contrat de 3 ans (2026-2028). Cet accord de territoire définit également les engagements financiers des différents partenaires pour mettre en œuvre le programme d'action.

Les principales orientations de cet accord de territoire élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires financiers, techniques et institutionnels s'articulent autour des volets suivants :

- coordination, communication et sensibilisation,
- lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole,
- restauration et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques,
- aménagement de bassin versant,
- gestion quantitative de la ressource en eau,
- suivi de la qualité de l'eau.

Une partie des travaux sur les milieux aquatiques programmés dans l'accord concerne des terrains privés, c'est pourquoi il y a lieu de déclarer l'ensemble de ces travaux d'intérêt général.

Plusieurs maîtres d'ouvrage sont susceptibles d'intervenir dans le cadre de cet accord :

- Lannion-Trégor Communauté,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- Leff Armor Communauté,
- Le Syndicat mixte de Kerjaulez.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0055-DE

Chaque maître d'ouvrage signataire de l'accord de territoire de bassin versant sollicitera les subventions pour les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage directement auprès des partenaires financiers.

Le budget prévisionnel annuel des actions relevant de la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté est estimé à 640 700 € avec un autofinancement de 150 700 € dans l'hypothèse d'un taux de subvention moyen de 70 % en cours de discussion avec les partenaires financiers.

VU L'avis favorable de la commission n°5 « Environnement, climat » en date du 6 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ

(Par 75 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER L'accord de territoire 2026-2028 sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et du Grand Trieux.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord de territoire du Jaudy-Guindy-Bizien et du Grand Trieux.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (Agende de l'eau Loire-Bretagne, Région Bretagne, Département des Côtes d'Armor, État) et des fonds européens.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 03 FEV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 03 FEV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT